



HAL
open science

Quelle politique fiscale ?

Caroline Guibet Lafaye

► **To cite this version:**

Caroline Guibet Lafaye. Quelle politique fiscale ?. M. Forsé et O. Galland (dir.). Les Français face aux inégalités et à la justice sociale, Colin, p. 216-225, 2011, 978-2200259181. hal-00943894

HAL Id: hal-00943894

<https://hal.science/hal-00943894v1>

Submitted on 11 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 20

Quelle politique fiscale ?¹

Caroline Guibet Lafaye

Lorsqu'ils sont interrogés sur l'augmentation des impôts, en particulier, touchant les classes moyennes, les Français jugent majoritairement que celle-ci induirait un accroissement des inégalités du fait de l'écart qui se creuserait alors entre les classes moyennes et les individus les plus aisés. À cette aversion à l'égard d'une telle augmentation – s'expliquant partiellement par le fait que la majorité des Français se juge appartenir aux classes moyennes – répond une préférence, largement partagée, pour un financement de l'amélioration du niveau de vie des plus défavorisés par un impôt portant sur les individus les plus aisés. Toutefois les Français nourrissent, de façon générale, une prévention à l'égard d'un accroissement fiscal en faveur des plus défavorisés.

Augmenter les impôts des classes moyennes ?

Alors qu'un très large consensus rassemble les Français autour de la nécessité de réduire les écarts de revenus en France, puisque 89% y sont favorables ou très favorables, en revanche, les Français sont loin d'être strictement égalitaristes puisqu'un tiers seulement de la population juge qu'« il ne devrait y avoir en France aucune différence de revenus, quelle que soit la raison de cette différence ». En revanche, 67% des Français récusent que tel doive être le cas.

Pour apprécier l'attitude de nos concitoyens à l'égard de ces différences et des effets de mesures redistributives, il leur a été posée la question de savoir si « sans toucher aux impôts des plus riches, l'Etat décid[ait] d'imposer un peu plus les classes moyennes afin de redistribuer le surplus aux plus pauvres » et de déterminer la façon dont ils apprécieraient les incidences de cette mesure en termes d'accroissement ou de réduction des inégalités, en somme : « puisque les plus pauvres se rapprochent des classes moyennes » doit-on considérer qu'« il y a une réduction des inégalités » ou bien « puisque les classes moyennes s'écartent des plus riches », faut-il reconnaître qu'« il y a une augmentation des inégalités » ?

Cette question, incidemment posée dans l'enquête, reflète l'appréciation de ce qu'en économie on nomme un indice d'inégalité. Plus exactement, elle permet de cerner l'attitude des enquêtés à l'égard du principe des transferts de Pigou-Dalton. Ce principe énonce qu'« une suite finie de transferts diminue la valeur de l'indice d'inégalité si pour chaque transfert, le revenu initial du donneur est plus élevé que celui du receveur » (Trannoy, 1986) dans un cadre où le montant global des revenus demeure inchangé. La question posée permet d'interroger les enquêtés non pas sur la distribution du revenu en tant que telle mais sur les effets de la distribution du revenu, en l'occurrence sur la distribution et le montant total de bien-être dans une société donnée. En effet, l'analyse économique, historiquement, assimile le fait qu'il y ait plus d'inégalités à un niveau de bien-être social inférieur à ce qu'il serait s'il y avait moins d'inégalités.

¹ « Quelle politique fiscale ? », in M. Forsé et O. Galland (dir.), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Colin, 2011, p. 216-225.

Les réponses recueillies privilégient à 75% la seconde interprétation, c'est-à-dire l'idée que plus les classes moyennes s'écartent, en termes de revenu, des classes supérieures plus les inégalités croissent. Pourtant le principe des transferts de Pigou-Dalton établit que *tout* transfert de revenu, dès lors qu'il s'opère entre un individu X ayant un revenu, même à peine supérieur au revenu d'un autre individu Y , de X à Y réduit l'inégalité. Pour cette raison, Dalton a été considéré comme un égalitariste. La première réponse – l'imposition des classes moyennes dans la mesure où elle s'opère d'un plus riche vers un plus pauvre – satisfait donc le principe de Pigou-Dalton. En effet, l'indice d'inégalité diminue si, parmi la suite des transferts réalisés, il y a au moins un transfert de riche à pauvre. Les réponses recueillies se portant très fortement sur la réponse contraire, on peut souligner que ce principe se révèle fortement contre-intuitif. Déjà A. Trannoy en 1986 doutait que tous les Français soient d'accord avec ce principe.

Bien que le principe de Pigou-Dalton soit très exigeant, il reste qu'un transfert des classes moyennes vers les plus défavorisés réduit l'indice d'inégalité puisqu'il y a bien transfert de plus riches vers des plus pauvres. En revanche, si les classes moyennes s'appauvrissent, il est certain, par ailleurs, que l'indice d'inégalités croît. On ne peut statuer définitivement sur la question de la réduction ou de l'augmentation des inégalités qu'à condition de connaître l'ampleur des transferts réalisés. D'un point de vue théorique, s'il ne fait pas de doute que, dans une société composée de deux personnes, un transfert d'un individu plus riche vers un niveau qui l'est moins diminue l'inégalité, en revanche, la situation est différente dans une société composée de plus de deux personnes (Pigou, 1912). C'est cette complexité que la question ici posée exprime. A travers la réponse à cette question, les enquêtés formulent une évaluation des effets de l'inégalité des revenus sur le bien-être social et de leur redistribution.

En revanche, il est manifeste que les Français privilégient, dans leur ensemble, une imposition des personnes bénéficiant de hauts revenus. Un tiers d'entre eux (63%) sont favorables à une augmentation de celle-ci, un quart (27%) juge que leur niveau d'imposition actuel est satisfaisant et 7% seulement qu'il mériterait d'être diminué.

Lorsque l'on s'intéresse aux profils des répondants interprétant l'augmentation de l'impôt sur les classes moyennes, en termes de réduction des inégalités, on observe qu'il s'agit des individus les plus jeunes (*i.e.* les 18-29 ans) alors que les 50-59 ans penchent pour une augmentation des inégalités. L'interprétation des 18-29 ans est également plutôt partagée par les agriculteurs, les personnels de service, les étudiants, les ménagères et autres inactifs – c'est-à-dire les individus dont les métiers exigent le moins de diplômes alors que les professions intermédiaires – tout comme les individus qui se reconnaissent appartenir à la classe moyenne inférieure – rejoignent l'opinion des 50-59 ans. Ces disparités se confirment puisque les individus disposant de moins de 800 euros mensuels y voient une réduction des inégalités contrairement à ceux qui bénéficient de 1200 à 1700 € mensuels¹. Cette partition se retrouve lorsque s'expriment des sentiments d'injustice concernant ses propres revenus : les individus qui jugent que leur rémunération est « un peu plus haut que ce qui serait juste » sont davantage convaincus que s'opère une réduction des inégalités alors que ceux qui appréhendent leur rémunération comme étant « beaucoup plus bas[se] que ce qui serait juste » lisent, dans une plus forte imposition des classes moyennes, un accroissement des inégalités. C'est aussi ce que suggèrent les plus fervents partisans du libéralisme économique. Si le sentiment d'injustice en matière salariale semble bien avoir un effet sur cette interprétation des conséquences d'une augmentation des impôts sur les classes moyennes, tel n'est pas le cas pour d'autres situations d'inégalités, suscitant pourtant un sentiment

¹ On montrerait également que les individus qui penseraient pouvoir bénéficier d'une redistribution en faveur des moins favorisés, financée par une augmentation des impôts sur les classes moyennes, sont plutôt convaincus que ces mesures contribueraient réduire les inégalités alors que les personnes qui croient pas pouvoir en bénéficier les interprèteraient comme creusant les inégalités.

d'injustice, à l'exception toutefois des individus qui se sentent défavorisés en matière de logement, lesquels pencheraient plutôt pour l'interprétation en termes de réduction des inégalités.

L'attitude à l'égard des inégalités, que traduisent les interprétations d'une augmentation des impôts sur les classes moyennes, se formule en termes d'aversion aux inégalités, lorsque les enquêtés sont confrontés à l'évaluation des sociétés imaginaires A, B, C. En effet, les individus qui ont davantage tendance à répondre que les inégalités diminuent puisque les classes moyennes se rapprochent des plus pauvres préfèrent vivre dans la société A, c'est-à-dire dans la société où il y a le moins d'inégalité et le moins de richesse¹. La sensibilité aux inégalités s'apprécie également dans l'évaluation que les enquêtés formulent de l'acceptabilité de tel ou tel type d'inégalités. Ainsi plus les individus jugent que les inégalités de revenu sont inacceptables, plus ils pensent que les inégalités augmentent lorsque les classes moyennes sont davantage taxées en revanche, ceux qui formulent des jugements moins tranchés sur cette forme d'inégalité défendent l'interprétation inverse. A l'exception des inégalités de patrimoine, il apparaît le plus souvent – en particulier pour les inégalités dans les études scolaires, l'accès aux soins médicaux, face au chômage et aux emplois précaires ou en termes de discrimination ethnique, de genre, de logement ou de pénibilité dans le travail – que les individus qui les trouvent les plus inacceptables – lorsque les croisements sont significatifs – sont ceux qui voient dans l'augmentation des impôts des classes moyennes un accroissement des inégalités. En somme, la sensibilité aux inégalités tend à faire percevoir une augmentation des impôts – voire toute augmentation fiscale – comme un vecteur d'accroissement des inégalités. En effet, on observe réciproquement que lorsque les individus sont moins sensibles aux inégalités – notamment scolaires ou ethniques, de genre, d'âge, de logement, de pénibilité au travail – ils interprètent davantage la hausse des impôts pénalisant les classes moyennes comme une contribution à la réduction des inégalités. Cette interprétation se trouve confirmée dans la mesure où, par ailleurs, les individus qui sont favorables à une redistribution au bénéfice des plus défavorisés, qui passerait par une imposition majorée des classes moyennes, ont davantage tendance à penser que celle-là contribue à une réduction des inégalités. Les individus qui sont défavorables à ce type de redistribution ont davantage tendance à penser que les inégalités augmentent quand les classes moyennes sont imposées.

Cette aversion aux inégalités – sous-jacente dans les interprétations de la question analysée – s'explique-t-elle par une attitude caractérisée concernant les raisons de la pauvreté et des situations d'exclusion ? Il semble bien que l'interprétation d'une diminution des inégalités soit privilégiée par les personnes qui sont totalement convaincues que les pauvres et les exclus n'ont pas eu de chance ou n'ont pas pu bénéficier d'une aide de leur famille, alors que celle d'une augmentation des inégalités est préférentiellement choisie par les personnes qui sont totalement convaincues qu'elles sont victimes de difficultés d'emploi². Dans la même perspective, il apparaît que les individus plutôt favorables à l'idée qu'il faille « réduire les différences entre les revenus importants et les revenus faibles en France » ou à celle d'une suppression « des différences de revenu » en général ont davantage tendance à penser que les inégalités diminuent, lorsque les classes moyennes sont davantage imposées³. En revanche, les opposants farouches à toute forme d'égalitarisme des revenus adhèrent davantage à l'interprétation d'un accroissement des inégalités.

On remarquera enfin que l'aversion aux inégalités qui point ici se retrouve dans l'appréhension, par les enquêtés, de l'avenir socioéconomique de la France puisque les individus pressentant que « dans les cinq années qui viennent, les inégalités de revenu en

¹ Les autres réponses ne sont pas significatives pas plus que celle exprimant une évaluation normative sur ces sociétés – s'agissant de déterminer laquelle est la plus juste.

² Comme par celles qui sont *plutôt* convaincues qu'elles n'ont pas pu bénéficier d'une aide de leur famille.

³ Au même titre, dans le premier cas, néanmoins que les personnes qui ne sont opposées à cette réduction.

France » vont fortement augmenter ont davantage tendance à penser que les inégalités augmentent, quand les classes moyennes sont davantage imposées alors que ceux qui anticipent qu'elles vont « rester stables » voire « un peu diminuer » privilégient plutôt l'interprétation d'une réduction des inégalités.

Augmenter les impôts des riches ?

Comme nous l'avons aperçu, les Français sont à 63% favorables à une augmentation des impôts des plus favorisés plutôt que des classes moyennes. Qui sont ces Français ? Aucun élément relatif au sexe ou au niveau de diplôme ne les distingue spécifiquement. En revanche, à partir de 50 ans (si l'on excepte les sexagénaires) s'affirme un soutien à une augmentation des impôts alors que les moins de 50 ans sont plutôt favorables à une stabilisation ou une réduction du « niveau des impôts des gens qui ont de hauts revenus en France ». Le critère du niveau de revenu offre un résultat inattendu. Incontestablement les personnes gagnant plus de 2400 € soutiennent une stabilisation ou une réduction de cet impôt néanmoins les individus disposant de moins de 500 € sont aussi plus favorables à une stabilisation (et moins favorables à son augmentation). Les partisans de l'augmentation se trouvent davantage chez ceux disposant de 1200 à 1700 € mensuels. Ces résultats se confirment puisque le souhait d'une réduction d'impôt est d'autant plus fort que l'on se considère appartenir à la classe moyenne supérieure ou la classe supérieure et à la catégorie des gens aisés alors que la classe populaire ou ouvrière est favorable à leur augmentation. Tel est également le cas des professions intermédiaires. A l'inverse, les industriels, gros commerçants sont favorables à une réduction des impôts alors que les agriculteurs et les étudiants privilégient sa stabilisation.

On observe, sans surprise, que les individus se situant au centre et à droite sont plutôt favorables à une stabilisation de l'imposition, alors que les individus se situant à l'extrême gauche et à gauche sont favorables à une augmentation des impôts, les premiers y étant très favorables¹. De même, ce souhait d'augmentation est partagé par les Français ayant deux parents nés en France, par ceux ayant un ou deux parents nés à l'étranger, là où les étrangers (*i.e.* les enquêtés qui ont un ou deux parents nés à l'étranger) sont plutôt favorables à une réduction de ces impôts².

Le sentiment de justice quant à ses propres revenus³ a une incidence également. Alors que les individus qui jugent que leur rémunération est « un peu » ou « beaucoup plus bas que ce qui serait juste » sont davantage favorables à une augmentation de cette imposition, ceux qui considèrent qu'elle « correspond à ce qui est juste » défendent sa stabilité. Certaines situations d'inégalité, individuellement ressenties comme des injustices, influencent les réponses. Ainsi, les individus ressentant une injustice en matière de patrimoine ou en matière scolaire sont favorables à une augmentation de l'imposition des hauts revenus – et ceux qui s'avouent favorisés à sa stabilité. Ils sont, dans la seconde situation, plutôt réticents à son augmentation. Ces résultats se retrouvent lorsque les personnes se considèrent lésées en matière d'accès aux soins médicaux.

¹ Le croisement avec la variable du « libéralisme économique » demeure non significatif.

² Même les individus se jugeant défavorisés face aux inégalités liées à l'origine ethnique, pensent qu'il faut réduire ces impôts, rejoignant ainsi l'opinion de ceux qui reconnaissent ne pas souffrir d'inégalité dans le domaine.

³ « Le montant de votre rémunération actuel ou celui de votre dernier emploi, dans le cas où vous n'avez pas d'emploi actuellement ou êtes retraité, vous paraît-il ... ? 1. Beaucoup plus haut que ce qui serait juste ; 2. Un peu plus haut que ce qui serait juste ; 3. correspond à ce qui est juste ; 4. un peu plus bas que ce qui serait juste ; 5. beaucoup plus bas que ce qui serait juste.

Le profil des individus les plus défavorables à une augmentation des impôts sur les hauts revenus peut se préciser par le biais de leur attitude à l'égard du RMI ou du RSA¹. Les individus favorables à une augmentation de ces derniers le sont aussi pour les impôts sur la fortune (71% d'entre eux contre 64,7% à la moyenne) et moins favorables à la stabilisation de ceux-ci. Ceux qui privilégient une stabilité du montant du RMI ont la même attitude à l'égard des impôts sur les hauts revenus et sont moins nombreux à penser qu'il faut les augmenter. Enfin, les individus favorables à une diminution du RMI ou RSA sont soit plutôt favorables à une stabilisation du niveau d'imposition sur les hauts revenus (45% contre 27,4% à la moyenne) soit moins nombreux à penser qu'il faille les augmenter².

Ces attitudes répondent à des raisons de principe. Ainsi les individus les plus méritocrates sont moins favorables à une augmentation des impôts des gens aisés et plus nombreux à penser qu'il faut conserver leur taux actuel. En revanche, ceux qui sont « plutôt en désaccord » avec l'idée que « des différences de revenu sont acceptables lorsqu'elles rémunèrent des mérites individuels différents » sont plutôt favorables à leur augmentation. De même, les personnes foncièrement en désaccord avec l'idée que des « inégalités de revenu sont inévitables pour qu'une économie soit dynamique » sont favorables à cette augmentation des impôts des gens aisés et moins nombreuses à penser qu'il faille les conserver à leur taux actuel. En revanche, lorsque l'on est simplement « en désaccord » avec cette idée, on abonde dans le sens de leur augmentation alors les individus « tout à fait d'accord » avec cette idée sont soit plutôt favorables à une stabilisation ou à une réduction du niveau d'imposition sur les hauts revenus (et moins nombreuses à penser qu'il faille les augmenter).

Ces dispositions s'avèrent également corrélées à des interprétations spécifiques de la pauvreté puisque lorsque l'on tend « un peu » à penser que les individus ne travaillent pas par paresse, on s'avoue plutôt favorable à une stabilisation du niveau d'imposition sur les hauts revenus et plutôt moins favorable à leur augmentation. En revanche, quand on récuse farouchement avec cette première idée, on privilégie une augmentation de ces impôts au détriment de la stabilisation de leur niveau. Cette dernière et double attitude se retrouve lorsque les enquêtés se reconnaissent convaincus que les pauvres « sont victimes des difficultés d'emploi ». Ainsi lorsque l'on est plutôt d'accord avec cette interprétation, on adopte une position privilégiant la stabilité de l'impôt sur les hauts revenus³. On considère moins qu'il faille le diminuer alors que les individus en désaccord ou « très en désaccord » avec cette thèse privilégient leur réduction ou, à tout le moins, leur stabilité. Plus les personnes expliquent la pauvreté ou l'exclusion par le fait de n'avoir pas « pu bénéficier d'une aide » familiale, plus elles privilégient une augmentation de l'imposition sur les hauts revenus. En revanche, les individus qui excluent totalement cette explication ont plutôt tendance à défendre une stabilisation du niveau de ces impôts et sont plutôt moins nombreuses à penser qu'il faille les augmenter.

Ces résultats se retrouvent et se justifient partiellement lorsque l'on s'intéresse aux attitudes à l'égard d'une augmentation de l'aide aux plus défavorisés. Ainsi les individus qui sont favorables cette redistribution sont aussi ceux jugent que le niveau d'imposition des gens qui ont de hauts revenus en France devrait être plus élevé et qui ont moins tendance à penser qu'il faut le maintenir au même niveau qu'aujourd'hui. En revanche, ceux qui y sont défavorables sont moins nombreux à soutenir l'augmentation de cet impôt. Ils privilégient la stabilité de son niveau.

¹ Le croisement avec l'acceptation d'une possible contribution personnelle à l'augmentation du RMI ou du RSA est en revanche non significatif.

² En revanche, le croisement entre la question qui interroge les enquêtés sur le « montant mensuel » de revenu à partir duquel on peut considérer « qu'un revenu est élevé » n'est pas significatif.

³ C'est également le cas lorsque les individus reconnaissent, pour partie, que les personnes en situation d'exclusion ou de pauvreté « n'ont pas eu de chance ».

Enfin, la conception générale des niveaux d'inégalités en France pourrait bien également expliquer ces divergences puisque les individus qui sont tout à fait d'accord avec l'idée qu'il faille « réduire les différences entre les revenus importants et les revenus faibles » ont plutôt tendance à penser que les impôts sur les riches devraient être augmentés et moins nombreux à penser qu'il faille les maintenir à leur niveau actuel ou les réduire. En revanche, les individus qui sont plutôt en désaccord avec cette idée – mais aussi ceux qui sont plutôt d'accord – ont davantage tendance à penser que les impôts sur les riches ne devraient pas être augmentés et plus nombreux, pour les premiers, à penser qu'il faille les maintenir à leur niveau actuel. Tel est également le cas des individus qui sont plutôt favorables à un égalitarisme strict (« Il ne devrait y avoir en France aucune différence de revenus, quelle que soit la raison de cette différence »). Sans surprise, ceux qui s'avouent en total désaccord avec ces deux idées ont davantage tendance à penser que les impôts sur les riches ne devraient pas être augmentés et sont plus nombreux à penser qu'il faut les maintenir à leur niveau actuel ou les réduire. Pourtant, on constate que lorsque l'on a tendance à récuser un égalitarisme rigoureux, on défend plutôt une augmentation des impôts sur les hauts revenus.

Augmenter la redistribution en faveur des plus défavorisés ?

Bien que les Français soient très largement soucieux de la satisfaction des besoins de base – puisque 95% jugent que « pour qu'une société soit juste, elle doit garantir à chacun la satisfaction de ses besoins de base (logement, nourriture, habillement, santé et éducation) » – ils endossent une certaine prévention à l'égard de l'augmentation des impôts finançant une redistribution en faveur des plus défavorisés. Ils sont en effet assez partagés – 58% sont favorables et 39% sont défavorables, cette moyenne se retrouvant pour tous les croisements effectués – sur la question d'une telle augmentation. Il est vrai que 76% d'entre eux estiment qu'ils n'en bénéficieraient pas mais cette répartition des réponses ne reflète probablement pas tant l'expression d'un égoïsme qu'une position de principe aussi bien à l'égard de la fiscalité que face aux mesures redistributives, en faveur des personnes en difficulté. Il est certain que les individus qui pensent pouvoir bénéficier de cette mesure y sont très largement favorables (90 %) mais 51% de ceux qui ne pensent pas en bénéficier y sont également favorables. L'écart à la moyenne montre toutefois que l'opposition à cette mesure se trouve davantage du côté de ceux qui n'en bénéficieront pas que des premiers. Qui sont, dès lors, les individus défavorables à cette redistribution ?

D'un point de vue sociodémographique, on observe que le sexe des répondants n'a pas d'effet sur leurs réponses alors que l'âge en a puisque les 18-29 ans sont plutôt favorables à cette mesure alors que les 30-49 ans y sont plutôt défavorables. De même, les étudiants y sont très favorables, suivis en cela par les personnels de service alors que les agriculteurs et les professions intermédiaires ne l'approuvent pas. Cette opposition se retrouve chez les diplômés de l'enseignement professionnel plutôt que chez les diplômés du 1^{er} cycle universitaire. Comme on pouvait l'anticiper, les catégories de revenus les plus faibles, en particulier celles situées entre 500 et 800 € et entre 800 à 1200 € soutiendraient plutôt cette mesure – la première y étant très favorable – contrairement aux individus bénéficiant de 1200 à 3100 € de revenus mensuels. Les moins partisans de cette redistribution sont les classes moyennes puisque les individus qui jouissent individuellement de plus de 3100 € mensuels y sont favorablement disposés. En somme, les plus défavorables à cette mesure ne sont pas les classes de revenu les plus élevées.

Ces divergences se retrouvent lorsque l'on s'interroge sur l'appartenance subjective à une classe sociale – qui recouvre partiellement l'échelle des revenus mensuels – puisque les défavorisés ou les exclus, la classe populaire ou ouvrière sont plutôt favorables à cette mesure

– et pour les premiers très favorables – alors qu’un basculement défavorable s’opère dès lors que les individus se sentent appartenir aux classes moyennes inférieure et supérieure. On constate également que les Français ayant un ou deux parents nés à l’étranger seraient disposés plus favorablement à la différence des Français ayant deux parents nés en France. Les résultats qui s’offrent lorsque le positionnement politique est pris en compte sont sans surprise : les individus se situant à l’extrême gauche et à gauche sont partisans de cette mesure contrairement à ceux se situant à droite de l’échiquier politique. De même, les individus exprimant un attachement à une forme de libéralisme économique rejoindraient ces derniers à la différence des « interventionnistes », sensiblement plus à favorables, bien que les écarts entre les réponses soient relativement faibles. Cette partition se retrouve lorsque les enquêtés sont interrogés sur le RMI ou le RSA : ceux qui pensent qu’il faut augmenter ce revenu minimum soutiennent également la mesure redistributive ici envisagée, contrairement à ceux qui jugent qu’il faut le maintenir à son montant actuel (448 € par mois) ou le réduire. Il apparaît également que les personnes qui sont prêtes à subir une augmentation d’impôt pour financer l’augmentation du RMI ou du RSA sont aussi favorables à une redistribution en faveur des plus défavorisés. Notons toutefois que la corrélation entre l’attitude à l’égard de cette mesure et face au RMI ou au RSA n’est pas parfaite puisque parmi ceux qui refuseraient une augmentation de ces derniers, 51% sont néanmoins favorables à la redistribution analysée.

Enfin lorsque l’on cherche une explication subjective au positionnement à l’égard de ce type de redistribution, on constate que les individus qui éprouvent un sentiment d’injustice s’agissant de leurs propres revenus, c’est-à-dire le sentiment que leur rémunération est « beaucoup plus bas que ce qui serait juste », sont positivement disposés face à cette redistribution alors que tel n’est pas le cas des individus qui jugent que leur rémunération « correspond à ce qui est juste ». De même, lorsque les enquêtés éprouvent une situation d’injustice concernant leur situation en matière de revenu, de patrimoine, de chômage et d’emplois précaires, en matière scolaire, en termes de discrimination ethnique ou d’âge, face à l’insécurité, en matière de logement mais un peu aussi en matière d’accès aux soins médicaux, ils s’avouent partisans de cette redistribution alors que lorsqu’ils n’éprouvent pas ce type d’injustice, ils y sont plutôt défavorables.

Si l’on tente de cerner plus avant les raisons de la réticence à l’égard d’une augmentation des impôts finançant une redistribution au profit des moins favorisés, on constate, en premier lieu, que les individus qui tiennent le moins à un principe de justice fondé sur la satisfaction des besoins de base (logement, nourriture, habillement, santé et éducation) ou qui sont « tout à fait » convaincus que ces besoins sont satisfaits en France en sont les moins partisans¹. Le sont également peu les personnes qui s’affirment être très méritocrates. L’attitude des enquêtés à l’égard des différences de revenus a une forte incidence sur leur disposition à l’égard de la redistribution en faveur des plus défavorisés puisque les individus qui estiment nécessaire de réduire les différences entre les revenus importants et les revenus faibles aussi bien que les « égalitaristes », partisans d’une suppression des différences de revenus quelle que soit leur origine, y sont favorables.

De même, les convictions individuelles concernant les raisons de la pauvreté ont une incidence sur le soutien à cette mesure puisque les individus qui assument « tout à fait » l’idée que « les personnes se trouvent en France en situation d’exclusion ou de pauvreté » parce qu’« elles ne veulent pas travailler, par mauvaise volonté ou par paresse » y sont farouchement opposés, rejoints en cela par ceux qui jugent que c’est « un peu le cas ». Ainsi lorsque les

¹ En revanche, il n’y a pas de corrélation significative entre l’appréciation par les enquêtés de la justice de la société française ou l’état des inégalités en France par rapport à ce qu’elles sont dans d’autres pays et le soutien à cette redistribution, si ce n’est pour les individus qui doutent qu’en France les « différences de revenu » « sont plus élevées que dans les autres pays développés » et qui sont plutôt défavorables à la mesure envisagée.

enquêtés récusent que la pauvreté s'explique par « des difficultés d'emploi », par manque de « chance » ou par le fait de n'avoir « pu bénéficier d'une aide de [sa] famille », ils sont moins partisans de cette redistribution. En revanche, quand ils sont totalement convaincus du contraire, pour ces deux dernières explications, ou « tout à fait » convaincus des difficultés induites par le chômage, ils l'appelleront de leurs vœux. Cette sensibilité à la pauvreté, qui s'exprime par ailleurs dans le fait d'avoir, dans l'année écoulée, consacré une part de son « budget » ou de son « temps » « à aider des personnes en difficulté ou démunies (en dehors de [ses] proches) », explique les attitudes évoquées puisque les personnes qui reconnaissent y avoir consacré « quasiment aucune part » sont plus nombreuses à y être défavorables contrairement à ceux qui y ont consacré une « part assez importante ».

On peut légitimement supposer que les réticences à l'égard de la redistribution envers les plus défavorisés s'expliquent aussi par une prévention à l'égard d'autrui puisque les individus qui sont « tout à fait convaincus » que « les chômeurs qui ne recherchent pas activement un emploi devraient perdre leur indemnité de chômage » y sont plutôt défavorables – contrairement à ceux qui ne partagent pas cette première opinion. De même, les personnes qui ont confiance en autrui sont plutôt favorables à cette redistribution et inversement.

Si l'on n'interroge pas simplement l'attitude à l'égard de la redistribution envers les plus défavorisés mais le profil des individus qui pensent pouvoir bénéficier de cette mesure, on constate que les personnels de service, les ménagères et autres inactifs jugent en faire partie¹, tout comme une partie des diplômés de l'école primaire et de l'enseignement secondaire². Les individus qui disposent de moins de 1200 € se sentent concernés – ce qui n'est plus le cas au-delà de ce montant – au même titre que ceux qui se jugent appartenir à la classe des « défavorisés ou des exclus » mais aussi à la classe ouvrière ou populaire. Tel n'est, évidemment plus le cas, des classes moyennes. Alors que les étrangers (qui ont un ou deux parents nés à l'étranger) pensent bénéficier de cette mesure, telle n'est pas la conviction des Français dont les deux parents sont nés en France. Bien que le croisement avec la variable décrivant une forme de libéralisme économique ne soit pas significatif, il apparaît que les individus se plaçant du côté de la gauche traditionnelle jugent pouvoir bénéficier de cette mesure, l'inverse se vérifiant pour les individus privilégiant la droite traditionnelle – ce qui montre que le vote à l'extrême gauche ou à l'extrême droite n'est pas associé à une position sociale très défavorisée et que les individus se reconnaissant appartenir à la gauche traditionnelle se situent plutôt dans des classes sociales populaires.

La conviction de pouvoir bénéficier de cette mesure est souvent corrélée à un sentiment d'injustice fort ou très prononcé à l'égard de ses revenus personnels³. De même, une situation individuellement ressentie d'injustice, en matière de revenu, de patrimoine, de chômage et d'emplois précaires, de parcours scolaire, d'accès aux soins médicaux d'inégalités liées à l'origine ethnique, au genre, à l'âge, de logement, de pénibilité au travail et d'insécurité prédispose à s'estimer en mesure de bénéficier de cette mesure et inversement⁴.

Cette attitude à l'égard des inégalités trouve un écho lorsque l'égalitarisme des répondants est testé puisque les individus qui sont d'accord et tout à fait d'accord avec la suppression des différences de revenus « quelle que soit la raison de cette différence » sont bien plus nombreux que la moyenne à penser qu'ils bénéficieraient d'une redistribution au profit des moins favorisés et inversement. Le partage est ici très net.

¹ Contrairement aux industriels, gros commerçants, aux cadres et professions libérales et aux professions intermédiaires.

² A la différence des diplômés de l'enseignement professionnel et des 2^{ème} et 3^{ème} cycle universitaire.

³ Ce qui n'est pas le cas des individus qui jugent que leur rémunération « correspond à ce qui est juste ».

⁴ En revanche, le croisement des réponses à la question analysée et celles concernant l'acceptabilité des inégalités de revenu et patrimoine n'est pas significatif.

L'interprétation de la pauvreté est aussi chez ces bénéficiaires caractéristique puisque les personnes qui sont totalement convaincues que « les personnes en situation d'exclusion ou de pauvreté » sont victimes de difficultés d'emploi, qu'« elles n'ont pas eu de chance » sont plus nombreuses à penser qu'elles pourront bénéficier d'une « redistribution d'un surplus à ceux qui sont le moins favorisés ». En revanche, on trouve chez les individus qui récusent l'explication par le marché de l'emploi, la malchance individuelle ou familiale moins de personnes pensant pouvoir bénéficier de la redistribution de ce surplus ». De même, parmi ces dernières se comptent davantage d'individus estimant que « l'exclusion ou la pauvreté » ne peuvent pas « toucher [...] n'importe qui en France aujourd'hui ». Parmi ceux qui pensent, au contraire, que tel est le cas, 21% jugent qu'ils pourraient bénéficier d'une redistribution au profit des plus défavorisés et 79% non.

Cette étude a donc permis de montrer que les Français jugent majoritairement qu'une augmentation des impôts, en particulier, touchant les classes moyennes, induirait un accroissement des inégalités, jetant ainsi un doute sur le principe établi par Pigou-Dalton. Cette aversion trouve un écho dans la préférence, largement partagée par les Français, pour le financement de l'amélioration du niveau de vie des plus défavorisés par un impôt portant sur les individus les plus aisés. Toutefois, de façon générale, les Français restent sceptiques à l'égard d'un accroissement fiscal en faveur des plus défavorisés.

Références

- Pigou Arthur Cecil, *Wealth and Welfare*, Macmillan, 1912.
Trannoy Alain, Théorie économique de la mesure de l'inégalité : un réexamen, *Mathématiques et sciences humaines*, tome 93, 1986, p. 53-60.